

ANALYSE

Sur la relance de l'Europe

Par Claude du GRANRUT

Membre du Comité des Régions de l'Union européenne,
présidente du Groupe de suivi du programme Communication

La période de réflexion décidée par le Conseil européen de Juin 2005 et prolongée par celui de Juin 2006 s'est avérée une période d'attente sauf en ce qui concerne le lancement d'un programme de communication proposé par la Commission, Plan D pour Débat, Dialogue et Démocratie, qui a été approuvé par les Institutions de l'Union et auquel le Comité des Régions participe. Ce programme a pour objet de sensibiliser les ressortissants des Pays-membres à l'action de l'Union européenne, de contribuer à leur identification comme citoyen actif de l'Union par l'écoute de leurs attentes, en clair de rechercher une légitimation démocratique au processus constitutionnel.

Le Comité des Régions s'est fortement impliqué dans cette action pour lequel a été créé un groupe de travail spécifique. Un rapport d'étape vient d'être publié. Il montre la mobilisation des élus locaux pour organiser des débats avec leurs administrés sur l'Union européenne.

A ce jour, le processus constitutionnel n'a pas officiellement progressé. Un calendrier a néanmoins été fixé et la période de la ratification est pratiquement arrêtée. La Déclaration de Berlin sous Présidence allemande en Mars 2007 donnera des orientations positives pour un nouveau traité à partir du consensus recherché par la Chancelière Angela MERKEL. Le Sommet de Juin 2007 sera plus explicite dans ses recommandations auprès des Etats-membres mais il aura à tenir compte du résultat des élections françaises. En tout état de cause, la Présidence française, 2ème semestre 2008, devra proposer un texte susceptible d'être soumis à ratification. Celle-ci se situerait en Juin 2009, date des élections au Parlement européen.

Des déclarations, travaux et propositions diverses qui ont été publiés, on peut retenir les hypothèses suivantes :

- Un « mini-traité » reprenant l'essentiel des dispositions de la Partie I du Projet de Traité Constitutionnel et proposant un programme d'adaptation des politiques de l'Union, notamment sur le plan fiscal et social, à la conjoncture économique et politique mondiale et aux demandes des Etats-membres et de leurs ressortissants.
- Un traité reprenant la partie I pratiquement inchangée et la partie II, Charte des droits fondamentaux, la partie III légèrement modifiée étant placée en annexe du projet.
- Un traité reprenant la partie I, pratiquement inchangée, et la partie II, la partie III étant modifiée pour tenir compte de ses imperfections rédactionnelles et de l'évolution économique et politique de l'Union avec un système de modification beaucoup plus souple que pour les parties I et II qui serait inscrit dans la partie IV.

La situation actuelle

Plusieurs faits nouveaux sont intervenus récemment :

⊙ **Publication par la Commission d'un document de travail intitulé « Coût de l'absence de Constitution ».** Ce document de 10 pages énumère les domaines dans lesquels du fait de l'absence d'un nouveau traité l'action de l'Union ne peut progresser, ses effets sur les droits fondamentaux des citoyens de l'Union, sur la politique d'asile et d'immigration, sur les politiques économique, sociale et de recherche, sur la politique extérieure et sur le processus démocratique de décision : codécision, majorité qualifiée, application des principes de subsidiarité et de proportionnalité et enfin sur un fonctionnement plus efficace, plus transparent et plus démocratique des Institutions de l'Union.

⊙ **Publication d'une proposition d'Andrew DUFF : « Un Plan B = comment sauver la Constitution européenne ».** Cette proposition émanant d'un membre très actif de la Convention a le mérite d'être complète, ambitieuse et de se projeter dans une vision à terme de l'Union. Pour lui, les parties I et II ne sont pas à renégocier. En revanche, la partie III n'est pas adaptée à la réalité de l'Union et de l'évolution économique mondiale.

Il propose des modifications concernant les 5 domaines suivants :

- l'organisation de la gouvernance économique ;
- le modèle social, en respectant les spécificités nationales ;
- la politique environnementale, transport, énergie... ;
- les règles de l'élargissement, catégorie de membres associés, retrait de l'Union ;
- la politique financière et le budget de l'Union.

Toutes ces modifications seraient révisables selon une procédure simplifiée. Andrew DUFF est conscient qu'il ne sera pas suivi à 100% mais son analyse et les conclusions qu'il en tire sont d'un grand intérêt.

⊙ **Constitution d'un Groupe de réflexion sous la Présidence de Giuliano AMATO, Vice-Président de la Convention avec certains des membres du Présidium de ladite Convention dont Michel BARNIER.** Ce groupe se réunit régulièrement au Centre européen de Florence.

Je crois savoir que ce groupe a l'intention d'aboutir à des propositions réalistes qui ne bouleverseront pas l'essentiel du texte actuel mais qui le moderniseront et tendront à répondre tant aux attentes exprimées par les citoyens qu'à l'évolution économique et politique de ces dernières années. A cet égard, il faut rappeler que 18 Etats ont déjà ratifié le texte actuel.

Il est vraisemblable que le groupe abordera le problème des modalités de la ratification. Un seul Etat-membre est tenu par un référendum : l'Irlande. Mais il y aura une volonté de faire s'exprimer les peuples de l'Union.

Ainsi il reste encore beaucoup de questions à résoudre. D'autant plus que si le temps qui passe montre la nécessité d'un texte « constituant », il a permis à certains pays de revenir sur leur accord de 2004, soit par de nouvelles restrictions, soit par des ajouts qu'il faudra négocier.

Conclusion

De l'ensemble de ces données, il ressort qu'il est essentiel que les candidats à la Présidence de la République suivent de très près l'évolution des travaux en cours et les positions des gouvernements des Etats membres par rapport à ces travaux et qu'ils proposent une stratégie pour la Présidence française de l'Union.

La France apparaît à la fois comme la responsable de la situation actuelle et comme le moteur de la relance de l'Union. Pour ce faire, elle aura besoin d'appuis, non seulement auprès des Etats membres « fondateurs » mais également auprès des nouveaux Etats membres.

Certes, c'est une lourde responsabilité à assumer mais il est urgent que la France apparaisse capable de relever ce défi.